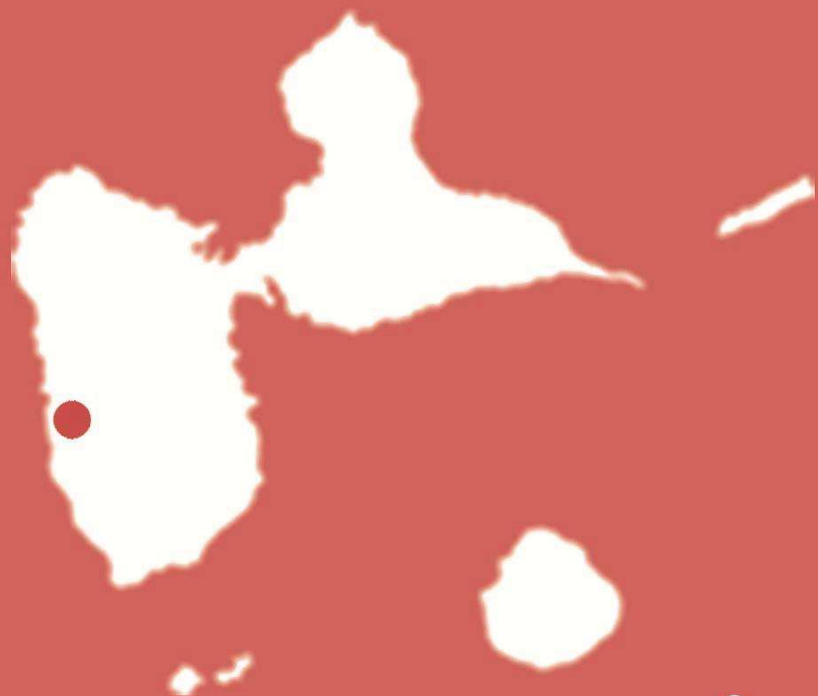


# Profil socio-sanitaire des communes de Guadeloupe

## BOUILLANTE



Observer pour comprendre







# Profil socio-sanitaire des communes de Guadeloupe **BOUILLANTE**

Juillet 2017



*L'Union régionale des professionnels libéraux, Médecins libéraux (URPS ML) de Guadeloupe a autorisé la transmission d'indicateurs de santé de l'Institut statistique des professionnels libéraux (ISPL) à l'ORSaG. L'ORSaG remercie l'ISPL et l'URPS ML. Il peut ainsi diversifier ses sources de données et élever la qualité des productions visant à améliorer la connaissance de la population guadeloupéenne.*





## SOMMAIRE

---

<b>TABLES DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>I/ Caractéristiques sociodémographiques .....</b>	<b>9</b>
1/ Structure et évolution de la population .....	9
2/ Structure familiale et conditions de logement.....	11
3/ Activité économique.....	13
4/ Population active et emploi.....	14
5/ Revenus .....	17
6/ Scolarisation et diplôme .....	19
<b>II/ Offre et consommation de soins.....</b>	<b>20</b>
1/ Professionnels de santé libéraux.....	20
2/ Consommation de soins de ville.....	21
<b>III/ État de santé de la population.....</b>	<b>22</b>
1/ Admissions en affections de longue durée .....	22
2/ Hospitalisations .....	24
3/ Mortalité.....	26
4/ Spécificités communales dans l'ensemble régional .....	28
<b>SYNTHESE .....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE 1 : Principales sources de données exploitées .....</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 2 : Liste des affections de longue durée (ALD) .....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE 3 : Liste des maladies selon la classification internationale des maladies (CIM 10) .....</b>	<b>35</b>

## TABLES DES ILLUSTRATIONS

---

### Tableaux

Tableau I - Évolution de la population de 2008 à 2013 selon la zone géographique .....	10
Tableau II - Structure de la population selon la zone géographique en 2013 .....	10
Tableau III - Revenu fiscal moyen (en euros) déclaré par les foyers fiscaux en fonction de l'imposition en 2014 selon la zone géographique .....	18
Tableau IV - Effectifs et proportions d'allocataires du RSA, RSO et AAH selon la zone géographique au 31 décembre 2015 .....	18
Tableau V - Effectifs et densités (pour 100 000 habitants) des professionnels de santé libéraux selon la zone géographique en 2016 .....	21
Tableau VI - Nombre d'actes réalisés pour 100 habitants par des professionnels de santé libéraux selon la zone géographique en 2014 .....	22
Tableau VII - Répartition des six causes de nouvelles admissions en ALD les plus fréquentes selon la zone géographique sur la période 2012-2014 .....	23
Tableau VIII - Répartition des patients hospitalisés pour tumeur maligne selon la localisation cancéreuse et la zone géographique sur la période 2013-2015.....	26
Tableau IX - Répartition des six causes de décès les plus fréquentes selon la zone géographique sur la période 2008-2013 .....	27
Tableau X - Spécificités de Bouillante.....	28

### Figures

Figure 1 - Répartition par sexe et âge de la population de Bouillante en 1990 et 2013 .....	11
Figure 2 - Répartition des ménages de Bouillante selon la structure familiale en 1999 et 2013 .....	12
Figure 3 - Part des ménages de Bouillante disposant dans leur logement des éléments de confort suivants en 1999 et 2013.....	12
Figure 4 - Répartition des établissements par secteur d'activité selon la zone géographique au 31 décembre 2014.....	13
Figure 5 - Répartition des emplois par secteur d'activité à Bouillante en 1999 et 2013 .....	14
Figure 6 - Répartition de la population âgée de 15 à 64 ans par type d'activité à Bouillante en 2013 ..	15
Figure 7 - Répartition de la population active occupée âgée de 15 à 64 ans par groupe socioprofessionnel à Bouillante en 1999 et 2013.....	16
Figure 8 - Taux de chômage au sens du recensement par sexe et groupe d'âge à Bouillante en 2013 .	16
Figure 9 - Taux de scolarisation selon l'âge à Bouillante en 1999 et 2013 .....	19
Figure 10 - Répartition de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé à Bouillante en 1999 et 2013 .....	20
Figure 11 - Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD selon la zone géographique sur la période 2012-2014 (pour 100 000 habitants).....	23



Figure 12 - Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD chez les moins de 65 ans selon la zone géographique sur la période 2012-2014 (pour 100 000 habitants) .....	24
Figure 13 - Taux standardisé de patients hospitalisés pour tumeur maligne selon la zone géographique sur la période 2013-2015 (pour 100 000 habitants) .....	25
Figure 14 - Taux standardisé de mortalité générale selon la zone géographique sur la période 2008-2013 (pour 100 000 habitants) .....	26
Figure 15 - Taux standardisé de mortalité prématurée selon la zone géographique sur la période 2008-2013 (pour 100 000 habitants) .....	27







## Méthode

**Bouillante** est membre de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dénommée à sa création « **Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre (CASBT)** » puis rebaptisée « **Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC)**<sup>1</sup> ».

En décembre 2012, la CASBT a remplacé la Communauté de Communes du Sud Basse-Terre, créée en 2001 et composée initialement des communes de **Basse-Terre, Baillif, Gourbeyre** et **Saint-Claude**.

Depuis 2013, **Bouillante, Capesterre-Belle-Eau, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort** et **Vieux-Habitants** ont intégré cet EPCI.

**L'ORSaG a choisi de comparer les données de la commune à celles de son EPCI d'appartenance et de la région.**

Afin de mesurer l'évolution des différents indicateurs, deux notions ont été utilisées :

- **le point** est le résultat de la soustraction entre deux pourcentages
- **le taux d'évolution** est le résultat de la soustraction entre une valeur finale et une valeur initiale rapportée à la valeur initiale. Il permet de mesurer l'évolution des effectifs (exprimé en %).

# I/ Caractéristiques sociodémographiques

## 1/ Structure et évolution de la population

**Le solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours d'une période.

**Le solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire considéré et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période.

**Le taux d'accroissement total** est le rapport entre la variation de l'effectif de la population pendant une période et la population moyenne de cette période.

**Le taux d'accroissement naturel** est le rapport entre le solde naturel pendant une période et la population moyenne de cette période.

**Le taux d'accroissement migratoire** est le rapport entre le solde migratoire pendant une période et la population moyenne de cette période.

En 2013, la population de Bouillante est estimée à 7 446 habitants. Avec environ 171 habitants par kilomètre carré (hab/km<sup>2</sup>), la commune a une densité de population inférieure à celles de la Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC : 238 hab/km<sup>2</sup>) et de la région Guadeloupe (247 hab/km<sup>2</sup>) [Tableau I].

<sup>1</sup> La Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre a été rebaptisée Grand Sud Caraïbe lors d'une délibération du conseil communautaire du lundi 1er décembre 2014.



De 2008 à 2013, le nombre de Bouillantais a diminué (-0,3 % par an). Ce fléchissement s'explique par un solde migratoire négatif (-0,7 %) qui n'est plus compensé par le solde naturel toujours positif (+0,4 %) mais en baisse depuis les années 2000. En effet, sur la période, 99 naissances sont domiciliées dans la commune contre 60 décès en moyenne par an.

Bouillante a connu une croissance démographique jusqu'à la fin des années 90. Depuis, un fléchissement s'est opéré : le taux d'accroissement annuel moyen de +0,6 % de 1990 à 1999 est passé à +0,3 % de 1999 à 2008 puis à -0,3 % de 2008 à 2013.

**Tableau I - Évolution de la population de 2008 à 2013 selon la zone géographique**

	Bouillante	CAGSC	Guadeloupe
Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	7 446	82 174	402 119
Densité de population 2013 (hab/km <sup>2</sup> )	171	238	247
Taux d'accroissement annuel total entre 2008 et 2013	-0,3 %	-0,5 %	0 %
Taux d'accroissement naturel par an entre 2008 et 2013	0,4 %	0,4 %	0,6 %
Taux d'accroissement migratoire par an entre 2008 et 2013	-0,7 %	-0,9 %	-0,6 %

Source : Insee (État civil et Recensements 2008 à 2013)

Exploitation : ORSaG

À l'instar de l'ensemble de la Guadeloupe et de la CAGSC, Bouillante compte davantage de femmes que d'hommes au sein de sa population (53 % de femmes et 47 % d'hommes). La proportion de femmes dans la population croît avec l'âge. Ainsi, elle correspond à 50 % de la population âgée de moins de 25 ans et à 55 % de la population âgée de 65 ans ou plus.

Près d'un Bouillantais sur cinq est âgé de 65 ans ou plus (18 %). À la CAGSC et en Guadeloupe, cette tranche d'âges représente respectivement 17 % et 15 % de la population [Tableau II].

**Tableau II - Structure de la population selon la zone géographique en 2013**

	Bouillante	CAGSC	Guadeloupe
Part de femmes	53 %	53 %	54 %
Part de moins de 25 ans	32 %	31 %	33 %
Part de 65 ans ou plus	18 %	17 %	15 %

Source : Insee (Recensement 2013)

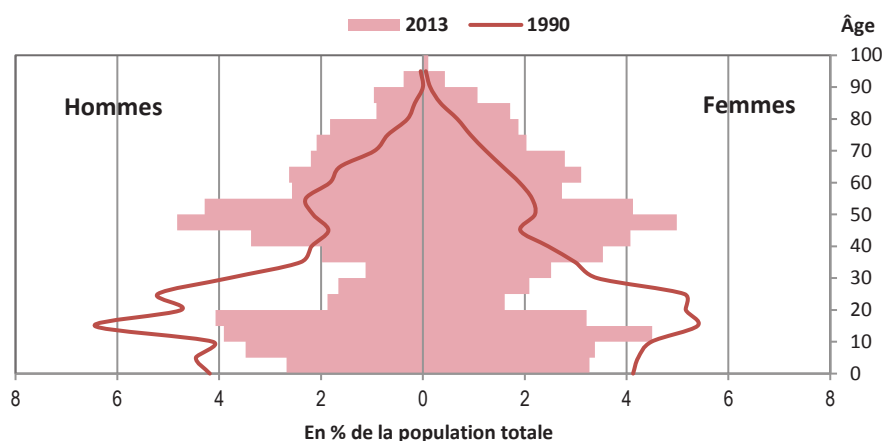
Exploitation : ORSaG

La commune n'échappe pas au vieillissement démographique qui touche l'ensemble de la Guadeloupe. Afin de mieux apprécier l'ampleur de ce vieillissement et son impact sur la pyramide des âges, les structures d'âges ont été comparées à plus de vingt ans d'intervalle. Ainsi, de 1990 à 2013, l'effectif de personnes âgées de moins de 25 ans a diminué de 28 % alors que l'effectif d'individus âgés de 65 ans ou plus a progressé de 125 %.

Sur la même période, la part d'individus âgés de 65 ans ou plus a augmenté de 10 points (+9 points dans l'ensemble de la CAGSC et +7 points pour la Guadeloupe). La proportion de Bouillantais âgés de moins de 25 ans dans la population a diminué de 15 points (-15 points à la CAGSC et -14 points en région).

Le creux dans la pyramide des âges entre 20 et 34 ans résulte à la fois de la baisse du nombre de naissances et du départ de jeunes afin de poursuivre des études ou trouver un emploi [Figure 1].

Figure 1 - Répartition par sexe et âge de la population de Bouillante en 1990 et 2013



Source : Insee (Recensements 1990 et 2013)

Exploitation : ORSaG

## 2/ Structure familiale et conditions de logement

**Un ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Une famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfants).

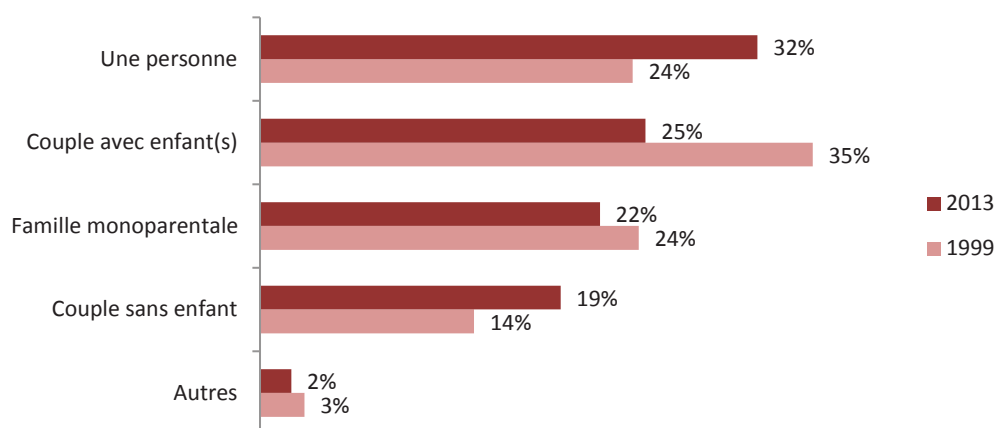
### a) Structure familiale

En 2013, 3 002 ménages ont été dénombrés sur le territoire de Bouillante. Les ménages de personnes seules sont la première forme de ménages en 2013 (32 % des ménages) [Figure 2].

Caractéristique de l'ensemble des départements et régions d'Outre-mer (DROM), la forte présence de familles monoparentales s'observe également à Bouillante. En effet, les familles monoparentales représentent 22 % des ménages de la commune (23 % à la CASBT et 24 % en région). À noter que dans la commune, pour 100 familles ayant des enfants âgés de 0 à 24 ans, 49 sont des familles monoparentales (50 pour la CAGSC et 50 pour la Guadeloupe).

De 1999 à 2013, la part de couples avec enfant(s) a reculé de 10 points au profit notamment des personnes seules (+8 points) et des couples sans enfants (+5 points). Ainsi, la taille moyenne des ménages poursuit sa diminution passant de 3,0 personnes par ménage en 1999 à 2,4 en 2013.

**Figure 2 - Répartition des ménages de Bouillante selon la structure familiale en 1999 et 2013**



Source : Insee (Recensements 1999 et 2013)

Exploitation : ORSaG

### b) Conditions de logement

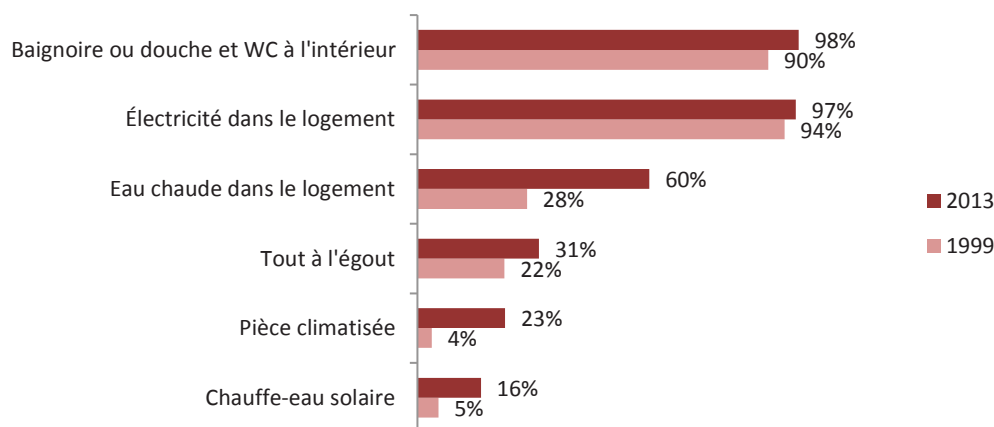
De 1999 à 2013, le nombre de résidences principales a augmenté de 24 % à Bouillante. Parallèlement, le nombre de logements vacants a progressé de 82 %.

En 2013, trois quarts des ménages sont propriétaires de leur logement dans la commune. Cette proportion s'établit à 64 % dans la CAGSC et à 60 % pour l'ensemble de la région. La part de ménages propriétaires à Bouillante s'est réduite de 5 points de 1999 à 2013.

Dans la commune, 6 % des résidences principales sont des logements d'habitation à loyer modéré (HLM) contre 9 % pour la CAGSC et 15 % pour l'ensemble de la Guadeloupe.

Le niveau de confort des logements s'est amélioré comparativement à 1999. La part de ménages disposant de l'eau chaude ou d'une pièce climatisée dans leur logement a nettement augmenté de respectivement 32 et 19 points sur la période [Figure 3].

**Figure 3 - Part des ménages de Bouillante disposant dans leur logement des éléments de confort suivants en 1999 et 2013**



Source : Insee (Recensements 1999 et 2013)

Exploitation : ORSaG



### 3/ Activité économique

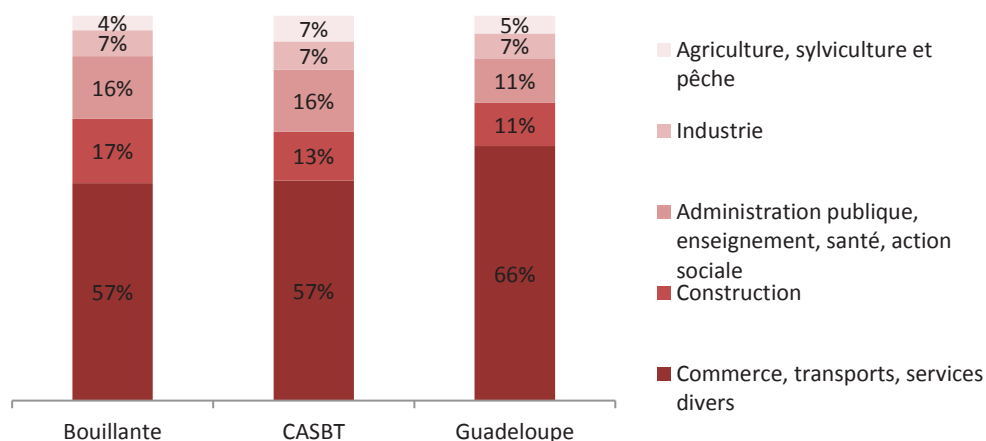
**Un établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services pouvant être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un hôtel d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique, etc.

#### a) Etablissements

Au 31 décembre 2014, Bouillante accueille 718 établissements sur son territoire, dont 57 % ont une activité de commerce, transports et services divers [Figure 4]. Le poids des entreprises du secteur agricole dans la commune est proche du niveau régional (5 %) et inférieur à celui de la CAGSC (7 %). Les établissements du secteur de la construction sont proportionnellement plus représentés à Bouillante que dans l'ensemble de la communauté d'agglomération ou la région : 17 % à Bouillante contre respectivement 13 % et 11 %. Les proportions des autres secteurs (commerces - transports, industrie et administration publique) sont semblables à celles de la CAGSC.

Caractéristique domienne à laquelle n'échappe pas la commune, une large majorité des établissements n'a pas de salariés : 82 % à Bouillante, 76 % à la CAGSC et 79 % en Guadeloupe.

**Figure 4 - Répartition des établissements par secteur d'activité selon la zone géographique au 31 décembre 2014**



Source : Insee (Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP))

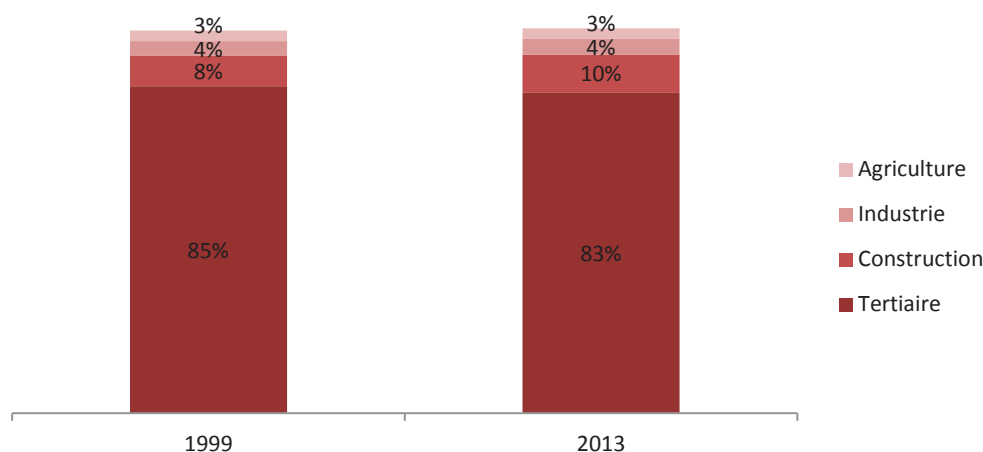
Exploitation : ORSaG

#### b) Emplois

En 2013, 1 721 emplois sont localisés à Bouillante. De 1999 à 2013, le nombre d'emplois dans la commune a augmenté de 18 %. L'évolution est de +5 % dans la CAGSC et de +16 % dans la région.

Tout comme la CAGSC et la région, le tissu productif de Bouillante est principalement tertiaire, englobant 83 % des emplois [Figure 5]. Cette prédominance est semblable à celles de la CAGSC (83 %) et la région (82 %). De 1999 à 2013, le poids du secteur tertiaire est en légère baisse dans la commune (-2 points) contrairement à celui de la construction sont (+2 points).

Figure 5 - Répartition des emplois par secteur d'activité à Bouillante en 1999 et 2013



Source : Insee (Recensements 1999 et 2013)

Exploitation : ORSaG

## 4/ Population active et emploi

**Les personnes actives au sens du recensement** sont les personnes qui déclarent exercer une profession même à temps partiel, aider un membre de la famille dans son travail, être apprenti, stagiaire rémunéré, être chômeur à la recherche d'un emploi ou exerçant une activité réduite, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ou être militaire du contingent.

**Les actifs occupés au sens du recensement** sont les personnes qui déclarent exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel, aider une personne dans son travail (même sans rémunération), être apprenti, stagiaire rémunéré, être chômeur tout en exerçant une activité réduite, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

**Le taux d'activité** est la proportion d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) dans l'ensemble de la population en âge de travailler.

**Le taux d'emploi** est la proportion d'individus ayant un emploi dans l'ensemble de la population en âge de travailler.

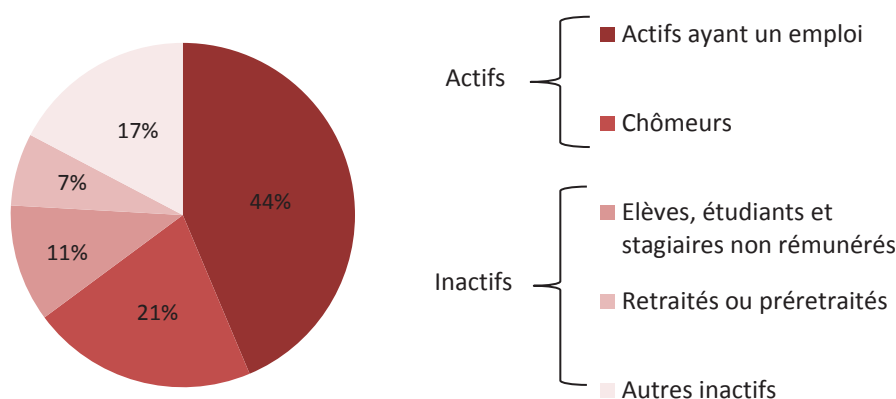
**Les chômeurs au sens du recensement** de la population sont les personnes âgées de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

**Le taux de chômage au sens du recensement** de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement.

### a) Population active

En 2013, 2 978 personnes actives résident à Bouillante. Elles représentent 65 % de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) dans la commune [Figure 6]. De 1999 à 2013, le taux d'activité des résidents de la commune a diminué de 3 points.

**Figure 6 - Répartition de la population âgée de 15 à 64 ans par type d'activité à Bouillante en 2013**



Source : Insee (Recensement 2013)

Exploitation : ORSaG

## b) Population en emploi

En 2013, parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 2 004 Bouillantais occupent un emploi, soit 44 % des personnes de ce groupe d'âges. La proportion est inférieure à celle mesurée au sein de la CAGSC (47 %) ou de la région (49 %). De 1999 à 2013, le taux d'emploi des habitants de Bouillante a augmenté (+ 8 points), tout comme l'effectif de personnes en emploi (+23 %).

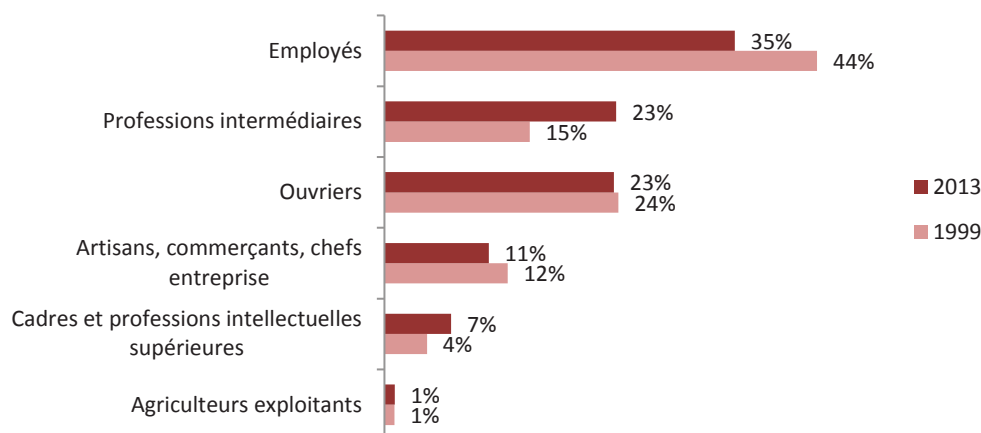
Parmi les habitants de Bouillante, le taux d'emploi des hommes est supérieur de 8 points à celui des femmes. Il est maximal chez les personnes âgées de 25 à 54 ans (56 %) et minimal chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (13 %).

En 2013, les employés constituent le groupe socioprofessionnel le plus représenté parmi les actifs occupés de Bouillante [Figure 7]. Ainsi, 35 % des actifs occupés âgés de 15 à 64 ans font partie de ce groupe professionnel. De 1999 à 2013, la part des employés de la commune s'est réduite de 9 points. Deux groupes socioprofessionnels prennent de l'importance du fait de l'accroissement rapide de leurs effectifs : les professions intermédiaires (+83 %) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (+82 %).

En 2013, 80 % des actifs occupés résidant dans la commune sont salariés, 63 % sont titulaires de la fonction publique ou disposent d'un contrat à durée indéterminée et 26 % travaillent à temps partiel. Les hommes ont près de deux fois plus souvent le statut de non-salarié (indépendants, employeurs ou aides familiaux) que les femmes (24 % des actifs occupés masculins contre 15 % chez les femmes).

Enfin, près de cinq habitants de Bouillante sur dix (47 %) occupant un emploi travaillent hors de leur commune de domicile. Cette proportion est inférieure de celle observée parmi l'ensemble des Guadeloupéens ou de l'ensemble des habitants de la CAGSC (58 % chacun).

**Figure 7 - Répartition de la population active occupée âgée de 15 à 64 ans par groupe socioprofessionnel à Bouillante en 1999 et 2013**



Source : Insee (Recensements 1999 et 2013)

Exploitation : ORSaG

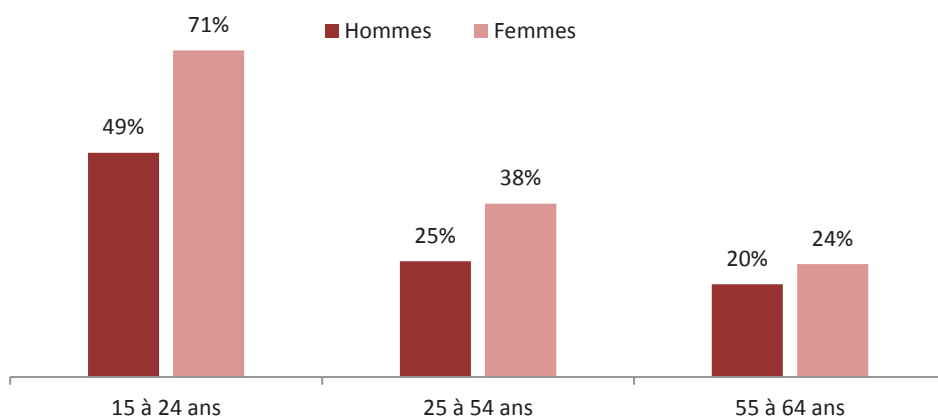
### c) Chômage

En 2013, à Bouillante, 973 personnes âgées de 15 à 64 ans sont au chômage au sens du recensement. Dans la commune, le taux de chômage - calculé au sein de la population active - est de 33 %. Il est supérieur à celui mesuré dans la CAGSC (32%) ou dans la région (29%).

De 1999 à 2013, le taux de chômage a reculé de 15 points. Cette diminution est liée à l'importante diminution du nombre de chômeurs (-34 %) habitant dans la commune.

Les jeunes sont les premiers concernés par le chômage [Figure 8]. À Bouillante, le taux de chômage atteint 56 % des 15-24 ans, 32 % des 25-54 ans et 22 % des 55-64 ans. Les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes (respectivement 38 % et 27 %).

**Figure 8 - Taux de chômage\* au sens du recensement par sexe et groupe d'âge à Bouillante en 2013**



Source : Insee (Recensement 2013)

Exploitation : ORSaG

\* Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs à l'effectif total de la population active. Il est différent de la proportion de chômeurs présentée dans la Figure 6 qui est calculée en divisant le nombre de chômeurs à l'effectif de la population âgée de 15 à 64 ans.





## 5/ Revenus

**Le Revenu de Solidarité Active (RSA)** est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France hexagonale et le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les départements d'outre-mer. Cette prestation remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Il apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi (le RSA garantit à quelqu'un qui reprend un travail que ses revenus augmentent). Enfin, il complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010 a également été mis en place le RSA vers un public spécifique, le RSA jeune, pour les personnes âgées de moins de 25 ans et justifiant d'au moins deux ans d'activité dans les trois dernières années.

Mis en place en décembre 2001, le **Revenu de Solidarité Outre-mer (RSO)** est une prestation sous condition de ressources, spécifique aux départements d'Outre-mer (ainsi que pour Saint-Pierre-et-Miquelon). Pour y avoir droit, il faut remplir plusieurs conditions : être bénéficiaire du RSA depuis plus de deux ans dans les DOM, être âgé d'au moins 55 ans et de moins de 65 ans, et être sans activité professionnelle durant la perception de cette allocation. L'ouverture de droit à ce revenu met fin au droit au RSA.

**L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** est un minimum social créé par la loi du 30 juin 1975. C'est une prestation versée à tous les handicapés souffrant d'une incapacité évaluée à au moins 80% (sauf dérogation) par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. Elle ne peut être attribuée avant l'âge de 20 ans, sauf cas particulier. Elle est soumise à un plafond de ressources calculé par ailleurs et peut se cumuler avec une rémunération tirée d'un travail.

Le calcul du nombre d'allocataires dont les **ressources sont constituées à 50 % ou 100 % des prestations** de la Caf concerne seulement les allocataires pour lesquels la Caf peut avoir connaissance des ressources. Ne sont pas donc pris en compte :

- les allocataires (et conjoints) âgés de plus de 65 ans. En effet pour ces populations, les Caf n'ont pas connaissance de l'ensemble de leurs ressources et notamment du minimum vieillesse, car il s'agit d'une prestation non imposable ;
- les allocataires étudiants percevant uniquement l'allocation logement (leurs ressources sont généralement nulles et augmenteraient à tort le nombre d'allocataires précaires) par contre les étudiants percevant d'autres prestations et ayant notamment une charge familiale sont comptabilisés.

### a) Revenus déclarés

Mesuré à travers les revenus déclarés à la Direction générale des impôts, le niveau de vie des ménages à Bouillante est inférieur à celui de la CAGSC ou de la région. Ainsi, en 2014, les 4 484 foyers fiscaux de la commune ont déclaré un revenu fiscal moyen de 13 078 euros [Tableau III]. Masquant des écarts de revenus conséquents selon l'imposition ou non des foyers, ce revenu moyen est de 15 950 euros pour l'ensemble des foyers fiscaux de la CAGSC et de 16 670 euros pour ceux de Guadeloupe.

À Bouillante, un peu plus de huit foyers fiscaux sur dix ne sont pas imposables (83 %), proportion supérieure à celle de la CAGSC (75 %) ou de la Guadeloupe (76 %).



Sur une période d'un an, le nombre de foyers fiscaux imposables a diminué de 11 % et l'effectif de foyers non imposables a progressé de 5 %. En un an, le montant du revenu fiscal moyen par foyer à Bouillante croit de 2 %.

**Tableau III - Revenu fiscal moyen (en euros) déclaré par les foyers fiscaux en fonction de l'imposition en 2014 selon la zone géographique**

	Bouillante	CAGSC	Guadeloupe
Foyers fiscaux non imposables	8 389	8 846	9 028
Foyers fiscaux imposables	35 909	41 364	41 330
Ensemble des foyers fiscaux	13 078	15 950	16 670

Source : Direction générale des impôts

Exploitation : ORSaG

## b) Minimas sociaux

Au 31 décembre 2015, le versement d'allocation(s) par la Caisse d'allocations familiales a concerné 4 291 Bouillantais (1 929 allocataires + 2 632 ayants-droit), soit 58 % de la population de la commune. À cette date, 1 073 habitants de Bouillante perçoivent le Revenu de solidarité active (RSA). En tenant compte des ayants-droit, ce dispositif bénéficie au total à 2 176 personnes soit près de trois habitants sur dix (29 %) de la commune. La part de bénéficiaires du RSA est supérieure à celles de la CAGSC (25 %) et de la Guadeloupe (25 %) [Tableau IV].

Au total, 1 125 Bouillantais ont des ressources constituées au moins à 50 % de prestations de la Caf, soit 58 % des allocataires de la commune. Cette proportion s'établit à 55 % au sein de la CAGSC et à 53 % dans la région.

**Tableau IV - Effectifs et proportions d'allocataires du RSA, RSO et AAH selon la zone géographique au 31 décembre 2015**

	Bouillante	CAGSC	Guadeloupe
Allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	1 073	10 572	50 236
pour 100 habitants âgés de 15 à 64 ans	24 %	20 %	19 %
Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	2 176	20 728	99 917
pour 100 habitants	29 %	25 %	25 %
Allocataires du Revenu de Solidarité Outre-mer (RSO)	52	420	1 765
pour 100 habitants âgés de 50 à 64 ans	4 %	2 %	2 %
Allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	205	2 086	8 221
pour 100 habitants âgés de 20 à 59 ans	6 %	5 %	4 %

Sources : Caisse d'allocations familiales, Insee (Recensement 2013)

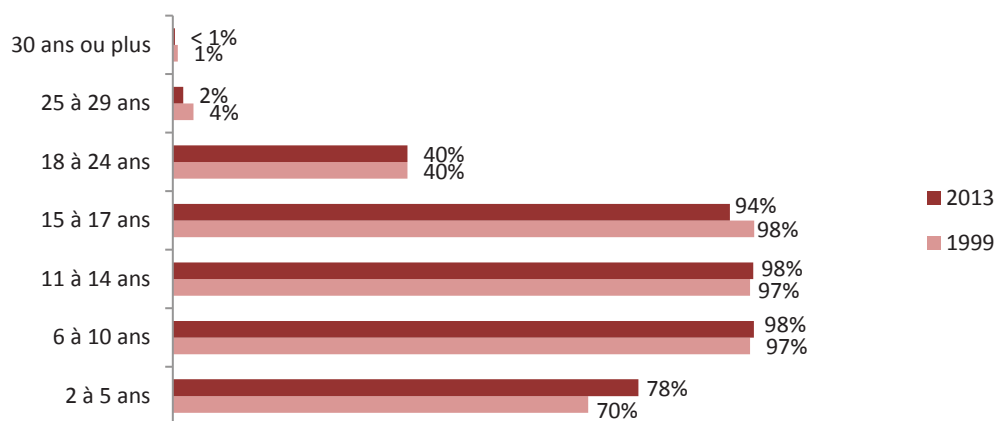
Exploitation : ORSaG

## 6/ Scolarisation et diplôme

### a) Scolarisation

En 2013, 1 859 habitants de Bouillante sont scolarisés. Le taux de scolarisation des enfants d'âge préscolaire (2 à 5 ans) est de 78 % dans la commune. Pour ce groupe d'âges, l'augmentation du taux a été relativement importante de 1999 à 2013 (+8 points) [Figure 9]. Le taux de scolarisation culmine à 97 % lors de la période de scolarisation obligatoire (de 6 à 16 ans). À Bouillante, le taux de scolarisation pour les 18 - 24 ans (40 %) est inférieur au taux de la région (45 %) ou de la CAGSC (45%).

**Figure 9 - Taux de scolarisation selon l'âge à Bouillante en 1999 et 2013**



Source : Insee (Recensements 1999 et 2013)

Exploitation : ORSaG

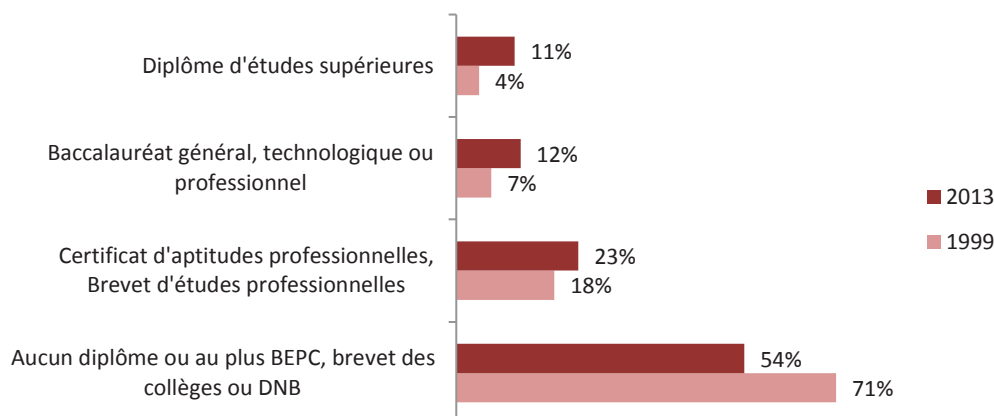
### b) Niveau de diplôme

En 2013, à Bouillante, moins de la moitié (46 %) de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus est titulaire d'un diplôme au moins équivalent au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au Brevet d'études professionnelles (BEP), proportion moindre dans la CAGSC (50 %) ou la région (53 %). Dans la commune, le fait d'être diplômé est aussi fréquent chez les femmes que chez les hommes (46 % et 47 %).

Comparativement à 1999 où elle s'établissait à 29 %, la proportion de diplômés a progressé de 17 points.

À Bouillante, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont les diplômés proportionnellement les plus nombreux (23 %) [Figure 10].

**Figure 10 - Répartition de la population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé à Bouillante en 1999 et 2013**



Source : Insee (Recensements 1999 et 2013)

Exploitation : ORSaG

## II/ Offre et consommation de soins

### 1/ Professionnels de santé libéraux

Les **professionnels libéraux** dénombrés dans cette étude sont ceux qui déclarent avoir au moins une activité libérale. Il s'agit des médecins libéraux exclusifs ou avec un exercice mixte (à la fois libéraux et salariés).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, quatre médecins omnipraticiens exercent à Bouillante, soit 54 praticiens pour 100 000 habitants. La densité de généralistes libéraux de la commune est inférieure à celle de la CAGSC ou de la région (respectivement 73 et 81 professionnels pour 100 000 habitants) [Tableau V].

Aucun spécialiste n'exerce une activité libérale au sein de la commune. Ce constat est également fait dans plus de la moitié des communes de la Guadeloupe, où aucun spécialiste n'est installé.

Dans la commune, les professionnels de santé les plus représentés sont les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes, avec respectivement 389 et 242 professionnels pour 100 000 habitants.

De façon générale, la densité de professionnels de santé de la commune exerçant dans le libéral est inférieure à celle de la CAGSC ou de la région, hormis celles des sages-femmes, des masseurs kinésithérapeutes et des orthophonistes qui y sont supérieures.



**Tableau V - Effectifs et densités (pour 100 000 habitants) des professionnels de santé libéraux selon la zone géographique en 2016**

	Bouillante		CAGSC		Guadeloupe	
	Effectifs	Densité	Effectifs	Densité	Effectifs	Densité
Médecins omnipraticiens	4	54	60	73	326	81
Médecins spécialistes	0	0	55	67	263	65
Chirurgiens-dentistes	1	13	26	32	173	43
Sages-femmes*	1	61	10	54	62	64
Infirmiers	29	389	367	447	1 585	394
Masseurs-kinésithérapeutes	18	242	124	151	535	133
Orthophonistes	5	67	19	23	16	4
Orthoptistes	0	0	3	4	105	26
Pédicures-podologues	0	0	12	15	65	16
Diététiciennes	0	0	1	1	10	2
Psychologues	0	0	13	16	54	13
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>690</b>	<b>-</b>	<b>3194</b>	<b>-</b>

Sources : RPPS et Adeli 2016, Insee (Recensement 2013)

Exploitation : ORSaG

\*Population RP 2013 Femmes de 15 à 49 ans

## 2/ Consommation de soins de ville

**La consommation de soins de ville** a été analysée à partir des données de remboursement des différents régimes d'assurance maladie obligatoire issue de la base de données Système National d'information inter-régimes de l'Assurance Maladie. Cette consommation de soins de ville a été évaluée par le nombre d'actes réalisés pour 100 habitants de la Guadeloupe, quel que soit le lieu de réalisation des actes. En considérant qu'une forte majorité de la population est couverte par un des régimes de l'assurance maladie - le régime général couvrant déjà à lui seul, 91 % de la population en 2015 – la consommation de soins se rapporte à l'ensemble des habitants.

En 2014, la consommation de soins médicaux – médecine générale et spécialités – des Bouillantais s'établit à 630 actes pour 100 habitants [Tableau VI]. Cette consommation, évaluée par le nombre d'actes médicaux réalisés auprès des assurés sociaux domiciliés dans la commune, est inférieure à celle de l'ensemble des habitants de la CACSC ou de la région, avec respectivement 678 et 714 actes pour 100 habitants.

Au cours de cette année, la consommation de soins infirmiers est de 3 890 actes pour 100 habitants. Elle est proche de celle des habitants de la CAGSC (3 920 actes pour 100 habitants) ou de celle de l'ensemble des Guadeloupéens (3 291 actes pour 100 habitants).

*A contrario*, les Bouillantais ont eu beaucoup plus recours aux services de sages-femmes ou de masso-kinésithérapeutes que leurs homologues de la CAGSC et de la région.



**Tableau VI - Nombre d'actes réalisés pour 100 habitants par des professionnels de santé libéraux selon la zone géographique en 2014**

	Nombre d'actes réalisés		
	Bouillante	CAGSC	Guadeloupe
Médecin généraliste	362	336	358
Médecin spécialiste	268	342	355
Dentiste	101	92	102
Sage-femme*	211	91	93
Infirmier	3 890	3 920	3 291
Masseur-Kinésithérapeute	542	389	406

Sources : SNIIRAM, Insee (Recensement 2013)

Exploitation : ISPL, ORSaG

\*Population RP 2013 Femmes de 15 à 49

## III/ État de santé de la population

Les indicateurs de morbidité (nouvelles admissions en ALD et hospitalisation) et de mortalité renseignent sur l'état de santé d'une population. L'indicateur retenu dans ce document est le taux standardisé.

Les données relatives à un territoire concernent les individus domiciliés sur ce territoire, indépendamment du lieu de survenue de l'évènement.

Le **taux standardisé sur l'âge et le sexe** est le taux que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure par âge qu'une population de référence. Il est calculé en pondérant les taux par âge observés dans les populations comparées par la structure par âge de la population de référence (ici, la France entière au RP 2006). Il permet de comparer la survenue d'évènements sur deux territoires en éliminant l'effet de l'âge. Un test statistique a été effectué afin de mettre en évidence les différences significatives (au seuil de 5 %)<sup>2</sup>.

### 1/ Admissions en affections de longue durée

Les **affections de longue durée** (ALD) sont des maladies graves ou chroniques, nécessitant un traitement prolongé et coûteux. Elles ouvrent droit à une prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie des dépenses de santé liées à ces maladies. La liste des ALD est établie par décret et comporte 30 affections ou groupes d'affections (annexe 2).

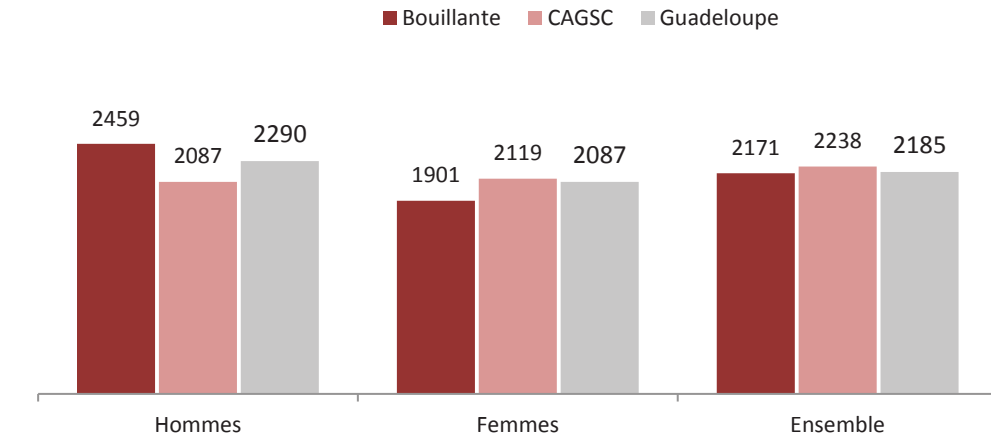
En raison de la suppression de l'hypertension artérielle sévère (ALD 12) de la liste des ALD 30 (décret n°2011-726), les analyses concernant l'ensemble des ALD excluent l'ALD 12.

<sup>2</sup> Le test statistique prend en compte la taille des populations, ce qui explique que certaines unités géographiques peuvent avoir un test non significatif par rapport au territoire de comparaison alors que leurs taux sont plus ou moins élevés que ceux d'autres unités géographiques qui enregistrent pourtant un test significatif.



Sur la période 2012-2014, 162 personnes domiciliés à Bouillante ont été admises en ALD, en moyenne, chaque année. Le taux standardisé correspondant est de 2 171 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants. Il ne diffère pas significativement de celui de la CAGSC (2 238 pour 100 000) ou de la Guadeloupe (2 185 pour 100 000). Il en est de même pour les taux standardisés calculés en fonction du sexe [Figure 11].

**Figure 11 - Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD selon la zone géographique sur la période 2012-2014 (pour 100 000 habitants)**



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Exploitation : ORSaG

À Bouillante, chez les hommes, le diabète de type 1 ou 2 est la première cause d'admissions en ALD (un quart des nouvelles admissions en ALD) suivi des tumeurs malignes puis de l'insuffisance cardiaque grave (respectivement 19 % et 12 %). Chez les femmes, la première cause d'admissions en ALD est également le diabète de type 1 ou 2 (un tiers des nouvelles admissions) suivi des tumeurs malignes (16 %). Les affections psychiatriques constituent la troisième cause d'admissions en ALD chez les femmes (8 %) [Tableau VII].

Dans la commune, la prostate est la localisation cancéreuse à l'origine du plus grand nombre d'admissions en ALD pour tumeur maligne sur la période.

**Tableau VII - Répartition\* des six causes de nouvelles admissions en ALD les plus fréquentes selon la zone géographique sur la période 2012-2014**

	Répartition des nouvelles admissions en ALD					
	Bouillante		CAGSC		Guadeloupe	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Diabète de type 1 ou 2	25 %	33 %	27 %	33 %	28 %	33 %
Tumeur maligne (...)	19 %	16 %	20 %	15 %	21 %	16 %
Insuffisance cardiaque grave (...)	12 %	7 %	8 %	7 %	7 %	6 %
Affections psychiatriques de longue durée	11 %	8 %	10 %	10 %	9 %	10 %
Accident vasculaire cérébral invalidant	8 %	4 %	8 %	5 %	8 %	6 %
Artériopathies chroniques	6 %	5 %	4 %	4 %	3 %	3 %

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee

Exploitation : ORSaG

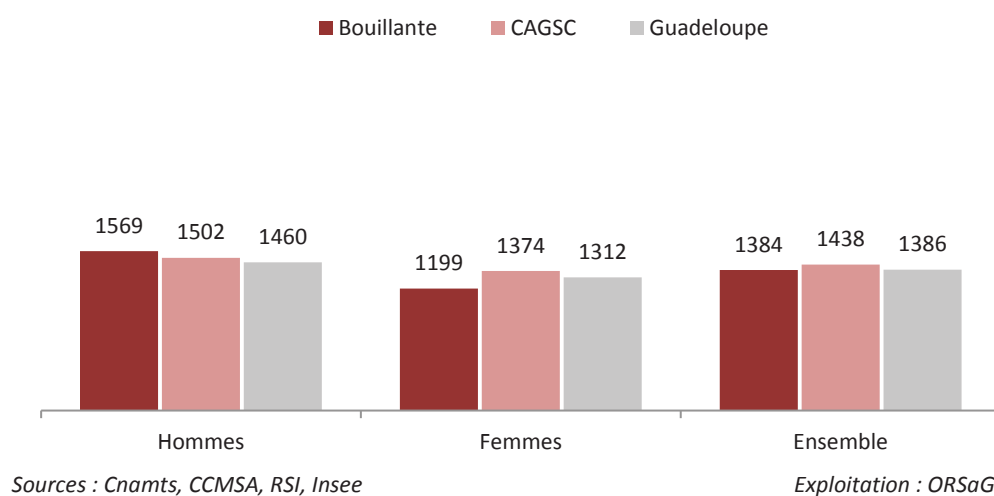
\*La répartition est calculée en faisant la somme des admissions survenues chaque année de 2012 à 2014 pour une cause donnée, rapportée à l'ensemble des admissions survenues sur le territoire considéré au cours de la même période

Sur la période 2012-2014, 83 nouvelles admissions en ALD, en moyenne, par an ont concerné des personnes âgées de moins de 65 ans habitant Bouillante, soit 52 % des nouvelles admissions. Cette proportion est inférieure à celles observées au sein de la CAGSC (55 %) et de la Guadeloupe (57 %).

Dans la commune, le taux standardisé d'admissions en ALD s'établit à 1 384 admissions pour 100 000 habitants âgés de moins de 65 ans [Figure 12]. Il ne diffère pas du taux de la CAGSC (1 438 pour 100 000) ou de la Guadeloupe (1 386 pour 100 000). Il en est de même pour les taux standardisés calculés en fonction du sexe.

Le diabète de type 1 ou 2 est la première cause d'admissions en ALD avant cet âge (36 %) suivi des tumeurs malignes (15 %) puis des affections psychiatriques de longue durée (14%).

**Figure 12 - Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD chez les moins de 65 ans selon la zone géographique sur la période 2012-2014 (pour 100 000 habitants)**



## 2/ Hospitalisations

Les données d'hospitalisation sont obtenues à partir du programme de médicalisation des systèmes d'informations (PMSI). Elles prennent en compte les patients hospitalisés de la commune, quel que soit l'établissement de santé où ils ont été admis. Ces données ne sont pas le reflet de l'activité des établissements de soins présents sur le territoire.

Sont comptabilisés les hospitalisations d'au moins 24 heures (y compris pour des traitements itératifs) et les hospitalisations de moins de 24 heures pour des motifs autres que dialyse, chimiothérapie, radiothérapie et autres traitements itératifs, en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO) dans les établissements hospitaliers publics et privés de France.

**Dans ce chapitre, seules sont abordées les hospitalisations ayant pour motif le diabète et les tumeurs malignes, deux des maladies les plus fréquentes en Guadeloupe<sup>3</sup> en termes d'admissions en ALD.**

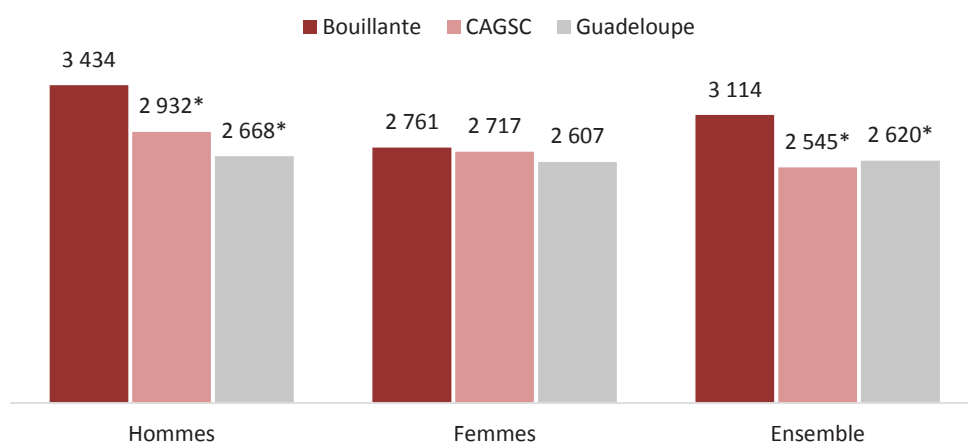
<sup>3</sup> Les données d'hospitalisation relatives aux maladies cardio-vasculaires ne sont pas disponibles au moment de la rédaction de ce document.



Sur la période 2013-2015, 37 patients domiciliés à Bouillante ont été hospitalisés pour diabète<sup>4</sup> (type 1 et type 2), en moyenne chaque année, soit un taux standardisé de 472 patients hospitalisés pour 100 000 habitants. Ce taux proche du taux de son EPCI d'appartenance (449 pour 100 000) est significativement inférieur au taux régional (589 pour 100 000).

Sur la même période, 240 Bouillantais ont été hospitalisés, en moyenne chaque année, pour tumeur maligne (hors radiothérapie ambulatoire). Le taux standardisé correspondant s'établit à 3 114 patients hospitalisés pour 100 000 habitants dans la commune. Il est significativement supérieur du taux de la CAGSC (2 545 pour 100 000) et du taux régional (2 620 pour 100 000). Il est en de même pour le taux d'hospitalisation des hommes. Dans la population féminine, le taux de patientes hospitalisées pour tumeur maligne ne diffère pas des taux établis pour l'EPCI et de la région [Figure 13].

**Figure 13 - Taux standardisé de patients hospitalisés pour tumeur maligne selon la zone géographique sur la période 2013-2015 (pour 100 000 habitants)**



Sources : PMSI MCO, Insee

Exploitation : ORS Centre - Val de Loire, ORSaG

\* Différence significative avec la commune de Bouillante

Dans la commune, 15 % des patients hospitalisés pour tumeur maligne l'ont été pour un cancer du sein, 6 % pour un cancer de la prostate ou du colôn-rectum et 5 % pour un cancer du poumon<sup>5</sup>. À Bouillante, la part de patients hospitalisés pour chacun de ces quatre tumeurs reste en deçà de celle de la Guadeloupe ou de la CASGC [Tableau VIII].

<sup>4</sup> Ces hospitalisations sont principalement dues aux complications liées au diabète.

<sup>5</sup> Les cancers de la trachée, des bronches et du poumon sont communément appelés cancer du poumon.



**Tableau VIII - Répartition des patients hospitalisés pour tumeur maligne selon la localisation cancéreuse et la zone géographique sur la période 2013-2015**

	Répartition des patients		
	Bouillante	CAGSC	Guadeloupe
Sein	15 %	17 %	24 %
Prostate	6 %	9 %	12 %
Colon-rectum	6 %	7 %	7 %
Trachée, bronches et poumon	3 %	5 %	5 %
<b>Nombre moyen de patients hospitalisés pour tumeur maligne par an</b>	<b>240</b>	<b>2 545</b>	<b>10 615</b>

Source : PMSI MCO

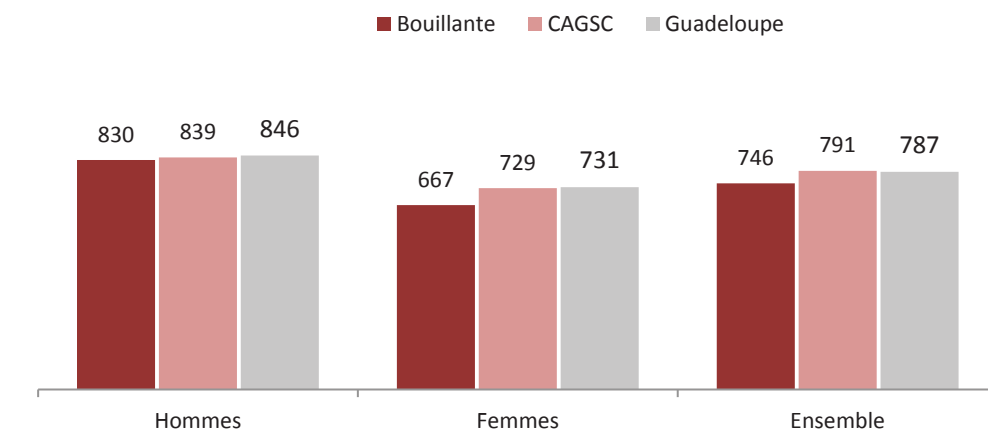
Exploitation : ORS Centre - Val de Loire, ORSaG

### 3/ Mortalité

Les causes de décès sont présentées selon les grands groupes de pathologies de la dixième classification internationale des maladies (CIM-10) (annexe 3).

Sur la période 2008-2013, 60 personnes domiciliées à Bouillante sont décédées, en moyenne, chaque année. Le taux standardisé de mortalité générale pour la période s'établit à 746 décès pour 100 000 habitants. Il ne diffère pas significativement du taux établi pour la CAGSC (791 pour 100 000) ou pour la Guadeloupe (787 pour 100 000). Il en est de même, pour les taux standardisés calculés en fonction du sexe [Figure 14].

**Figure 14 - Taux standardisé de mortalité générale selon la zone géographique sur la période 2008-2013 (pour 100 000 habitants)**



Sources : Inserm (CépiDc), Insee

Exploitation : ORSaG

Les maladies de l'appareil circulatoires et les tumeurs sont les premières causes *ex æquo* de mortalité chez les hommes, soit la moitié des décès chez les hommes de la commune. Chez les femmes, il s'agit d'abord des maladies de l'appareil circulatoire (33 %) puis des tumeurs (22 %) [Tableau IX]. Le cancer de la prostate est la première cause de décès par cancer dans la commune.

**Tableau IX - Répartition\* des six causes de décès les plus fréquentes selon la zone géographique sur la période 2008-2013**

	Répartition des décès					
	Bouillante		CAGSC		Guadeloupe	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Maladies de l'appareil circulatoire	25 %	33 %	23 %	29 %	23 %	29 %
Tumeurs	25 %	22 %	26 %	22 %	25 %	22 %
Maladies endocriniennes (...)	6 %	10 %	5 %	9 %	5 %	8 %
Décès non classés**	8 %	6 %	10 %	11 %	10 %	12 %
Causes externes de morbidité et de mortalité	7 %	4 %	10 %	5 %	12 %	5 %
Troubles mentaux et du comportement	7 %	3 %	4 %	2 %	3 %	2 %

Source : Inserm (CépiDc)

Exploitation : ORSaG

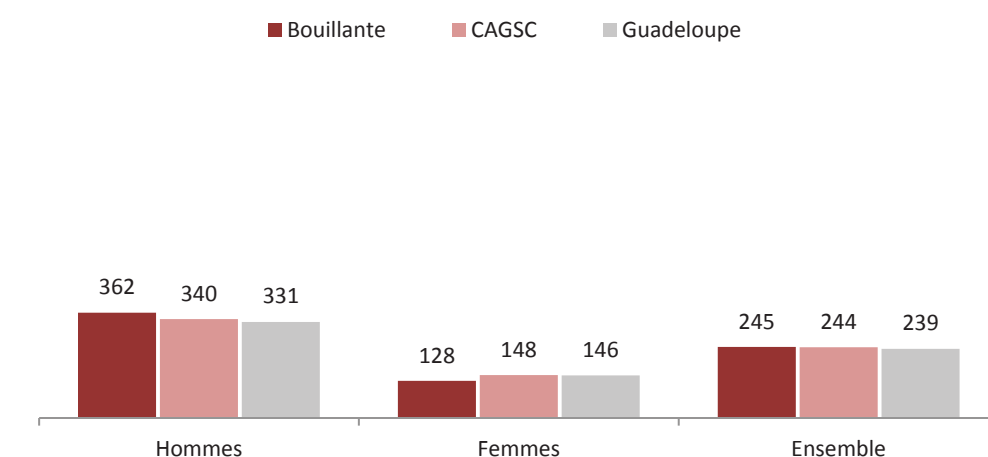
\*La répartition est calculée en faisant la somme des décès survenus chaque année de 2008 à 2013 pour une cause donnée, rapportée à l'ensemble des décès survenus sur le territoire considéré au cours de la même période.

\*\*Décès classés dans la CIM-10 dans la catégorie "Symptômes, signes et résultats anormaux d'examen cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs".

Sur la période 2008-2013, 16 Bouillantais sont décédés avant l'âge de 65 ans, en moyenne, par an, soit près d'un quart (26 %) des décès totaux de la commune. Le taux standardisé de mortalité prématurée s'établit à 245 décès pour 100 000 habitants. Il ne diffère pas du taux de la CAGSC (244 pour 100 000) ou de la Guadeloupe (239 pour 100 000). Il en est de même, pour les taux standardisés calculés en fonction du sexe [Figure 15].

Les tumeurs sont la première cause de mortalité prématurée à Bouillante (25 % des décès), suivies des maladies de l'appareil circulatoire (18 %) et des causes externes de morbidité et de mortalité (14 %).

**Figure 15 - Taux standardisé de mortalité prématurée selon la zone géographique sur la période 2008-2013 (pour 100 000 habitants)**



Sources : Inserm (CépiDc), Insee

Exploitation : ORSaG



## 4/ Spécificités communales dans l'ensemble régional

Comparativement au taux régional, la population bouillantaise a un taux d'admissions en ALD pour maladie cardio-vasculaire (4 motifs d'ALD)<sup>6</sup> supérieur. Ses recours aux masseurs-kinésithérapeutes, aux sages-femmes et aux soins infirmiers sont plus élevés, de même, que le taux de patients hospitalisés pour tumeur maligne. À l'inverse, le taux d'hospitalisation pour diabète et le recours aux médecins spécialistes y sont inférieurs. Par ailleurs, les Bouillantais sont moins concernés par la mortalité par homicide et par causes externes de morbidité et de mortalité [Tableau X].

**Tableau X - Spécificités de Bouillante**

Taux standardisés (pour 100 000 habitants) et recours aux soins (pour 100 habitants)			
	Bouillante	CAGSC	Guadeloupe
Mortalité générale	746	791	787
Mortalité prématurée	245	244	239
<b>Indicateurs supérieurs* au taux régional</b>			
Admissions en ALD pour maladie cardio-vasculaire	<b>548</b>	485	441
Hospitalisations pour tumeur maligne	<b>3 114</b>	2 545	2 620
Recours aux masseurs-kinésithérapeutes	<b>542</b>	389	406
Recours aux sages-femmes	<b>211</b>	91	93
Recours aux soins infirmiers	<b>3 890</b>	3 920	3 291
<b>Indicateurs inférieurs* au taux régional</b>			
Mortalité par causes externes de morbidité et de mortalité	<b>44</b>	63	67
Mortalité par homicide	<b>0</b>	3	5
Hospitalisations pour diabète	<b>472</b>	449	589
Recours aux médecins spécialistes	<b>268</b>	342	355

Sources : Inserm (CépiDc), Cnamts, CCMSA, RSI, PMSI MCO, SNIIRAM, Insee

Exploitation : ORSaG

\* Différence significative avec l'indicateur de la Guadeloupe (ALD, hospitalisation et mortalité)

<sup>6</sup> Sont concernés les ALD n°1, ALD n°3, ALD n°5 et ALD n°13 (Annexe 2).

**Structure et évolution de la population en 2013**

- Densité de population : 171 habitants par km<sup>2</sup> (238 dans la CAGSC et 247 dans la région Guadeloupe)
- 7 746 habitants, population en baisse depuis 2008 (-0,3 % par an)
- Population majoritairement féminine (53 % de femmes)
- 18 % de personnes âgées de 65 ans ou plus : augmentation de 10 points depuis 1990

**Structure familiale et conditions de logements en 2013**

- 3 002 ménages
- Prédominance des ménages de personnes vivant seules
- Depuis 1999, augmentation du nombre de résidences principales (ménages) de +24 %
- 75 % des ménages propriétaires, en diminution de 5 points depuis 1999
- Amélioration des conditions de logements : davantage de logements équipés de l'eau chaude et de la climatisation

**Activité économique**

- En 2014, 718 établissements à Bouillante, dont 57 % avec une activité de commerce, transports et services divers
- En 2013, 1 721 emplois localisés dans la commune, en augmentation depuis 1999 : +18 %
- Tissu productif essentiellement tertiaire (83 % des emplois)

**Population active et emploi en 2013**

- 2 004 habitants ayant un emploi : 44 % des 15-64 ans
- Hausse de l'effectif de personnes en emploi (+23 %) et du taux d'emploi (+8 points) depuis 1999
- Taux de chômage de 33 %, en baisse depuis 1999 : -15 points

**Revenus en 2014**

- Revenu fiscal moyen déclaré de 13 073 euros par foyer fiscal à Bouillante (15 950 euros dans la CAGSC et 16 670 euros dans la région)
- Part élevée de foyers non imposables : 83 % des foyers (CAGSC : 78 %, Guadeloupe : 76 %)

**Scolarisation en 2013**

- 1 859 habitants de Bouillante scolarisés
- 46 % de titulaires d'au moins le CAP ou le BEP parmi les non scolarisés âgés de 15 ans ou plus (CAGSC : 50 %, Guadeloupe : 53 %)
- Part de diplômés en augmentation depuis 1999 : +17 points

**Offre et consommation de soins**

- En 2016, densités des professionnels de santé de la commune globalement inférieures à celles de la CAGSC et de la région
- 242 masseurs-kinésithérapeutes pour 100 000 habitants (densité CAGSC : 151 pour 100 000, Guadeloupe : 133 pour 100 000)
- En 2014, consommation des assurés sociaux de Bouillante plus élevée pour les soins réalisés par des masseurs-kinésithérapeute et des sages-femmes comparée à celle de la CAGSC ou de la région

**Nouvelles admissions en ALD (période 2012-2014)**

- 162 habitants admis en affection de longue durée (ALD), en moyenne, par an
- 2 171 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants, taux standardisé non différent du taux de la CAGSC ou de la région
- Diabète de type 1 ou 2 : 1<sup>re</sup> cause d'admissions en ALD chez les hommes et les femmes

**Hospitalisations (période 2013-2015)**

- 37 habitants hospitalisés pour diabète, en moyenne, par an
- 472 patients hospitalisés pour diabète pour 100 000 habitants, taux standardisé significativement inférieur au taux de la Guadeloupe et non différent de celui de la CAGSC
- 240 habitants hospitalisés pour tumeur maligne, en moyenne, par an
- 3 114 patients hospitalisés pour tumeur maligne pour 100 000 habitants, taux standardisé significativement supérieur au taux de la Guadeloupe ou de la CAGSC
- 1<sup>re</sup> cause d'hospitalisation pour tumeur maligne : Cancer du sein

**Mortalité (période 2008-2013)**

- 60 décès d'habitants de Bouillantes, en moyenne, par an
- 746 décès pour 100 000 habitants, taux standardisé de mortalité non significativement différent de ceux de la CAGSC et de la Guadeloupe
- 1<sup>res</sup> causes de mortalité des hommes : Tumeurs et maladies de l'appareil circulatoire
- 1<sup>re</sup> cause de mortalité des femmes : Maladies de l'appareil circulatoire



## ANNEXE 1

---

### Principales sources de données exploitées

#### Le recensement de la population

Il est réalisé par l'**Institut national de la statistique et des études économiques** (Insee). Il permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques finement localisées sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée, conditions de logement, déplacements quotidiens, etc.). Il apporte également des informations sur les logements. Le recensement est une photographie régulière des territoires qui reflète fidèlement les réalités.

#### ADELI

L'arrêté du 12 juillet 2012 fonde la mise en place d'un traitement de données à caractère personnel dénommé ADELI de gestion de l'enregistrement et des listes départementales de certaines professions et usages de titres professionnels. ADELI (**Automatisation DEs Listes**) est donc un système d'information national portant sur les professionnels de santé. Un numéro ADELI est attribué à tous les praticiens salariés ou libéraux et leur sert de numéro de référence pour les professionnels hors RPPS. C'est ce numéro qui est indiqué sur leurs cartes CPS. Les professions contenues dans le répertoire ADELI basculent progressivement vers le RPPS.

#### RPPS

Institué par l'arrêté du 6 février 2009 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 18 avril 2017, le **Répertoire Partagé des Professionnels** intervenant dans le système de Santé (RPPS) est le répertoire unique de référence qui rassemble et publie des informations permettant d'identifier les professionnels de santé, sur la base d'un « numéro RPPS » attribué au professionnel toute sa vie. C'est un référentiel opposable : les données enregistrées sont réputées fiables et tiennent lieu de pièces justificatives.

#### SNIIRAM

Le **Système National d'Informations Inter Régimes de l'Assurance Maladie**, ou SNIIRAM, mis en place par la loi de financement de la sécurité sociale de 1999 est une base de données qui regroupe la totalité des informations issues de la liquidation des prestations réalisées par l'ensemble des offreurs de soins (professionnels de santé libéraux, structures hospitalières publiques et privées), tous régimes de l'Assurance-maladie confondus.



## PMSI

Les données du **Programme de médicalisation des systèmes d'information** (PMSI) sont collectées par l'Agence technique pour l'information sur l'hospitalisation (ATIH). Il décrit de manière synthétique et standardisée l'activité médicale des établissements de santé avec comme objectifs de planifier et organiser les soins hospitaliers sur le territoire français ; de financer les établissements en fonction de leur activité. Chaque hospitalisation donne lieu à la création d'un recueil d'informations qui répertorie des données administratives et médicales extraites du dossier médical du patient. Dans ce recueil se trouvent résumés les problèmes de santé pris en charge et les actes médicaux réalisés pour les diagnostiquer et les traiter.

## Les bases de données de mortalité du CépiDc

Depuis 1968, le CépiDc (**Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès**) de l'Inserm est chargé de réaliser annuellement la statistique nationale des causes médicales de décès en collaboration avec l'Insee. Cette statistique est établie à partir des informations recueillies à partir de deux documents : le certificat (rempli par le médecin constatant la mort) et le bulletin de décès (rempli par la mairie). En 2000, le CépiDc a mis en place un nouveau système avec comme objectif de produire une base de données sur les causes médicales de décès incluant toutes les données disponibles avec différents niveaux de présentation. Outre les données individuelles du décès (sexe, âge, lieu de décès...), la base de données comprend dorénavant les données suivantes :

- le code CIM10 de la cause initiale de décès ;
- le code CIM10 de chaque cause mentionnée sur le certificat ;
- le texte de chaque cause mentionnée sur le certificat.





## ANNEXE 2

### Liste des affections de longue durée (ALD)<sup>7</sup>

n° de l'ALD	Libellé
1	Accident vasculaire cérébral invalidant
2	Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques
3	Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques
4	Bilharziose compliquée
5	Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves, cardiopathies congénitales graves
6	Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses
7	Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immunodéficience humaine
8	Diabète de type 1 et diabète de type 2
9	Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave
10	Hémoglobinopathies, hémolyses chroniques constitutionnelles et acquises sévères
11	Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase grave
12	Hypertension artérielle sévère
13	Maladie coronaire
14	Insuffisance respiratoire chronique grave
15	Maladie d'Alzheimer et autres démences
16	Maladie de Parkinson
17	Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé et spécialisé
18	Mucoviscidose
19	Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif
20	Paraplégie
21	Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique
22	Polyarthrite rhumatoïde évolutive
23	Affections psychiatriques de longue durée
24	Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives
25	Sclérose en plaques
26	Scoliose idiopathique structurale évolutive
27	Spondylarthrite grave
28	Suite de transplantation d'organe
29	Tuberculose active, lèpre
30	Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

<sup>7</sup> Le décret n° 2011-726 du 24 juin 2011 (JO du 26 juin 2011) a retiré l'hypertension artérielle sévère (ALD 12) de la liste des ALD 30 à compter du 27 juin 2011.





## ANNEXE 3

### Liste des maladies selon la classification internationale des maladies (CIM 10)

Chapitre	Libellé
I	Certaines maladies infectieuses et parasitaires
II	Tumeurs
III	Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire
IV	Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques
V	Troubles mentaux et du comportement
VI	Maladies du système nerveux
VII	Maladies de l'œil et de ses annexes
VIII	Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde
IX	Maladies de l'appareil circulatoire
X	Maladies de l'appareil respiratoire
XI	Maladies de l'appareil digestif
XII	Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
XIII	Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
XIV	Maladies de l'appareil génito-urinaire
XV	Grossesse, accouchement et puerpéralité
XVI	Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale
XVII	Malformations congénitales et anomalies chromosomiques
XVIII	Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs
XIX	Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes
XX	Causes externes de morbidité et de mortalité
XXI	Facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux services de santé
XXII	Codes d'utilisation particulière



Imm. Le Squale - Rue René RABAT  
Houelbourg sud II - 97 122 Baie-Mahault  
Tél.: 0590 47 61 94 / Fax : 0590 47 17 02  
Email : [info@orsag.fr](mailto:info@orsag.fr) / Site : [www.orsag.fr](http://www.orsag.fr)



FINANCEMENT



● Agence Régionale de Santé  
Guadeloupe  
Saint-Martin  
Saint-Barthélemy